

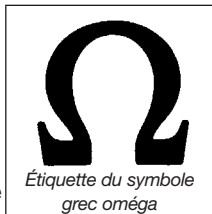
13 PROTECTION DES PIEDS

Les blessures aux chevilles constituent 50 % de toutes les blessures aux pieds chez les travailleurs de la construction en Ontario. Si elles sont portées correctement, les bottes de travail de Catégorie 1 homologuées par la CSA respectent les exigences de l'édition courante du règlement de la construction (O. de l'Ont. 213/91) et aident à protéger le travailleur contre les blessures aux chevilles et les autres types de blessures.

L'une des trois catégories de la CSA, la Catégorie 1, offre la meilleure protection; c'est également la seule catégorie permise en construction. Dans les bottes de Catégorie 1, un embout d'acier protège les orteils des chutes d'objet et une semelle d'acier protège la plante du pied des perforations.

On reconnaît les bottes de Catégorie 1 par

- un triangle vert portant le logo de la CSA cousu sur l'extérieur de la botte et
- une étiquette verte à l'intérieur de la botte, indiquant la protection de Catégorie 1.



On offre également les bottes de Catégorie 1 avec une protection métatarsienne et diélectrique. Une étiquette affichant un symbole grec oméga orange signifie une protection contre les chocs électriques dans des conditions sèches.

Sélection et ajustement

Les bottes de Catégorie 1 sont offertes dans une grande sélection de styles et de matériaux de semelle adaptés à divers types de travail. Par exemple, des bottes de caoutchouc de Catégorie 1 sont plus appropriées que les bottes de cuir dans le cas des travaux dans des égouts ou des canalisations principales ou des travaux de béton.

Les bottes doivent avoir amplement d'espace pour les orteils (environ 1,25 cm entre le bout des orteils et l'embout d'acier en position debout et les bottes lacées).

Au moment de vérifier l'ajustement des bottes, il faut porter des chaussettes épaisses. S'il faut porter une doublure ou une orthèse spéciale dans les bottes, il faut les insérer dans les bottes au moment de les essayer.

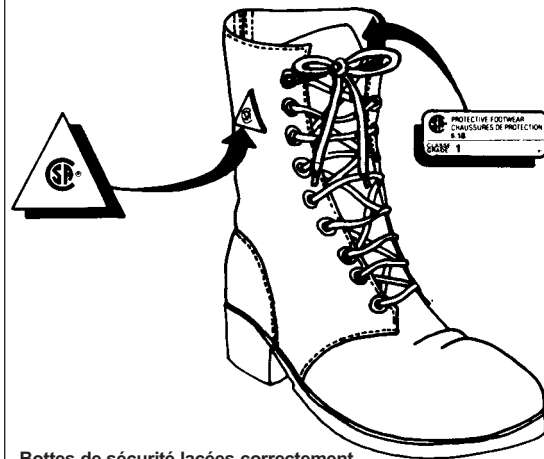
Soins et entretien

Le fait de lacer les bottes à la manière militaire permet de les enlever rapidement. En cas d'urgence, on peut facilement couper le lacet en surface et enlever rapidement la botte.

En hiver, on garde les pieds au chaud en portant des chaussettes minces sous des chaussettes de laine. Il faut vérifier régulièrement la présence de gelures sur les pieds.

Portez des bottes de travail hautes (260 mm ou 9 po) ou moyennes (150 mm ou 6 po) de Catégorie 1 homologuées par la CSA. Plus les bottes sont hautes, mieux elles soutiennent les chevilles et les protègent des coupures et des perforations.

Figure 21



Bottes de sécurité lacées correctement portant une étiquette de la CSA